

LoisiRiorges

Ville de Riorges 2017/2018

Centres de loisirs
municipaux
du mercredi

Accueil de loisirs du mercredi

La Ville de Riorges a confié au **Comité roannais de vacances** et au **Centre social de Riorges** l'organisation et la gestion des centres de loisirs municipaux du mercredi.

Ces structures, dans leurs projets éducatifs, se sont fixées les objectifs suivants :

- faciliter et **favoriser le développement des loisirs éducatifs** pour les enfants et les rendre accessibles au plus grand nombre,
- promouvoir une **éducation à la citoyenneté** en développant chez chaque enfant la prise de responsabilités, la prise d'initiatives, la solidarité, le respect des règles de vie en société par la découverte des autres et de leur différence, le respect d'autrui et le respect de l'environnement,
- faire du centre de loisirs **un lieu pour tous**, qui prenne en compte chaque enfant dans sa spécificité.

L'encadrement des activités est assuré par du personnel qualifié, dans le respect de la réglementation en vigueur dans les centres de loisirs sans hébergement.



De 3 ans au CE1

L'après-midi au Centre social

Accueil de 13h15 à 14h au centre social puis activité adaptée selon la tranche d'âge.

Les enfants commencent l'après-midi par **un temps calme** : sieste, écoute d'histoires, dessins, jeux de société... puis participent à **divers ateliers** (sportifs, manuels, artistiques...). Entre 17h30 et 18h30, les parents peuvent venir chercher les enfants.

Un programme d'activités est remis à chaque enfant tous les mois.

Il est consultable sur le site du centre social : 42riorges.centres-sociaux.fr

Du CE1 au CM2

L'après-midi au CRV

Accueil de 13h15 à 13h30 au centre social puis transport en car jusqu'aux lieux d'activités ou directement à l'école Fontquentin à Roanne à partir de 13h15.

En fin de journée, les parents peuvent venir chercher les enfants entre 17h45 et 18h30 au centre social de Riorges ou à partir de 17h15 à l'école Fontquentin à Roanne.

Les enfants de CE1 ont le choix entre les deux structures.

Activités	Effectifs	06/09-18/10	08/11-20/12	10/01-07/02	28/02-04/04	25/04-30/05	06/06-04/07
Piscine	16/24	Pour Tous				Pour Tous	Pour Tous
Roller	12/14		CP-CE1		CE2-CM		
Poney	14	CP - CE1				CP - CE1	CP-CE1
Equitation	8	CE2 - CM				CE2-CM	CE2 - CM
Patinoire	20/24		CE2-CM	Pour Tous			
Kick Boxing	14			CP-CE1	CE2-CM		
Découverte	20						Pour Tous
Tir à l'Arc	12	CE2 - CM				CP - CE1	
Peinture/Soie	10			CE2 - CM			
Cirque	14		CP - CE1	CE2 - CM	CP-CE1	CE2-CM	CE2 - CM
Bowling	14			CE2 - CM	CE2-CM		
Tennis de table	10					CE2-CM	
Cuisine	14		Pour Tous	Pour Tous	Pour Tous		
Twirling	14		CE2-CM		CP-CE1		
Multijeux	20	Pour Tous					
					Activités pour tous		
					Activités pour les CP-CE1		
					Activités pour les CE2-CM		

Une sortie découverte est prévue le 06/09. Le 20/12, journée de Noël.

Restauration

Réservée aux enfants inscrits aux activités de l'après-midi

Les enfants prennent le repas au restaurant de l'école des Sables, qu'ils rejoignent grâce à une navette.

Dans chaque école, les enfants de maternelle et d'élémentaire sont accueillis dans une garderie commune, à partir de 11h45, en attendant le passage de la navette, et sont encadrés par des agents de garderie. 11h45 : école du Bourg / 12h00 : école du Pontet / 12h10 : école de Beaucueil.

À l'école des Sables, deux animateurs prennent en charge les enfants dans les garderies à partir de 11h45.

La réservation et le paiement des repas sont faits par les familles à l'inscription dans les structures (modification de dernière minute possible en téléphonant au centre social ou au CRV, au plus tard le mercredi à 8h45). Sinon, le repas sera facturé.

Tarifs et conditions d'inscription

Qui peut s'inscrire ?

Tout enfant dont les parents résident à Riorges.

Les non-Riorgéois peuvent également s'inscrire, dans la limite du nombre de places disponibles.

Les tarifs LoisiRiorges

L'inscription et le paiement se font au début de chaque trimestre. Pour les Riorgéois, le tarif ramené à la séance, varie de 0,84 € à 4,52 €, en fonction du quotient familial. Pour les non-Riorgéois, le tarif est de 4,52 €.

Le repas du midi

Les tarifs appliqués sont actuellement les suivants :

- De 1,20 € à 5,11 € selon le quotient familial pour les habitants de Riorges.
- 7,57 € pour les habitants des autres communes.

Où s'inscrire ?

De 3 ans au CE1

À partir du mercredi 12 juillet 2017

au Centre social de Riorges
1 place Jean-Cocteau
42153 Riorges
04 77 72 31 25

Pour les CE1-CM2

À partir du lundi 21 août 2017

au Comité roannais de vacances
6 rue de Bourgogne
42300 Roanne
04 77 23 67 00

Pièces à fournir à l'inscription

Justificatif de domicile / Dernière feuille d'imposition ou de non imposition / Relevé des prestations familiales de la CAF / Justificatifs de l'APL ou de l'AL le cas échéant / Justificatifs de toute autre ressource non imposable.